

Le Vice Rectorat chargé des relations extérieures, de la coopération,
de l'animation de la communication et des manifestations
scientifiques

erasmusmobility.relex@gmail.com

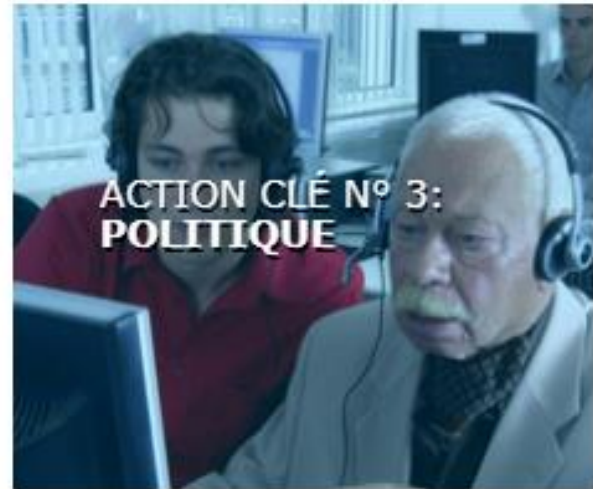
Erasmus+: de quoi s'agit-il?

https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus_fr

Erasmus+ est un programme de financement de l'Union européenne qui soutient des actions dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Le programme comprend trois actions clés ainsi que deux autres actions. Celles-ci sont gérées d'une part au niveau national par les agences nationales et d'autre part au niveau européen par l'EACEA. La Commission européenne est responsable de l'ensemble des politiques d'Erasmus+ et supervise la mise en œuvre générale du programme.

Les actions Erasmus+ gérées par l'EACEA sont les suivantes:



Les buts et objectifs d'Erasmus+ au cours de la période de programmation 2014-2020 sont détaillés dans le [Règlement établissant Erasmus+](#).

Ce qui est soutenu:

Erasmus+ soutient le financièrement des activités dans les domaines **de l'enseignement, de la formation, de la jeunesse et du sport**. Le programme offre des possibilités pour:

- **les individus** qui peuvent bénéficier d'une mobilité ou d'une période de volontariat à l'étranger ainsi que d'une formation linguistique,
- **les organisations** qui peuvent collaborer au sein de partenariats de projet dans les domaines de la formation académique et professionnelle, des écoles, de l'enseignement pour adultes et des événements sportifs européens.

Erasmus+ soutient également l'enseignement, la recherche, la mise en réseau et le débat politique sur des sujets liés à l'UE.

Erasmus+ soutient le réseau [Eurydice](#), qui décrit les systèmes d'éducation en Europe et propose une analyse comparative des politiques et des systèmes éducatifs nationaux, de la petite enfance à l'enseignement pour adultes.

Erasmus+ dimension internationale:

Erasmus+ comporte une importante [dimension internationale](#): coopération avec les pays partenaires, en particulier dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la jeunesse, grâce à des partenariats institutionnels, mais aussi de la mobilité et de la coopération des jeunes au niveau mondial

Qui peut participer:

Le programme soutient des organisations, des institutions, ou des groupes. Ces organisations, à leur tour, soutiennent un large éventail de personnes, notamment: étudiants, stagiaires, apprentis, élèves, apprenants adultes, jeunes, volontaires, animateurs socio-éducatifs, enseignants, professeurs, formateurs, entraîneurs, athlètes et professionnels d'organisations actives dans les champs pertinents.

Comment soumettre sa candidature?:

La Commission européenne publie annuellement un appel général à propositions. Le [Guide du programme Erasmus+](#) détaille les modalités de ces actions et le processus de candidature.

L'EACEA publie des **appels à propositions spécifiques** qui ne sont pas inclus dans le Guide du programme Erasmus+.

Les organismes désignés par les autorités nationales pour la mise en œuvre de certaines actions d'Erasmus+ et les institutions désignées tel que prévu dans le Règlement établissant Erasmus+ reçoivent des **invitations à soumettre une proposition**. Ces appels ne sont pas ouverts au public.

Le processus de candidature est expliqué dans la [section funding](#) du site web Erasmus+ de l'EACEA. Veuillez sélectionner l'action et la notice d'appel qui vous intéresse.

Des appels d'offres sont publiés lorsqu'il est nécessaire de fournir un nombre limité de services très spécifiques.

Action clé 1 - mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

L'action clé n° 1 soutient la mobilité dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse et vise à procurer aux participants et aux organisations concernées des avantages durables. L'Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA) est chargée de la sélection de projets dans le contexte des:

- [Manifestations à grande échelle dans le cadre du service volontaire européen](#)
- [Masters conjoints Erasmus Mundus \(y compris les nouveaux partenariats avec le Japon\)](#)

Ces deux actions sont incluses dans l'[appel à propositions général](#) et détaillées dans le [guide du programme Erasmus+](#). Les autres actions de l'AC 1 sont gérées au niveau décentralisé par les [agences nationales](#). Les candidatures relevant de cette action ne peuvent émaner d'étudiants, de membres du personnel ou de volontaires agissant à titre individuel. Les personnes désireuses de prendre part à une activité devront se mettre en contact avec l'une des organisations bénéficiant du soutien du programme Erasmus+. Pour de plus amples informations concernant les bourses d'études, veuillez consulter ce lien : https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions/action-cle-1-mobilite-des-individus-a-des-fins-d-education-et-de-formation_fr

Action clé n° 2: Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques

Les actions relevant de l'action clé n° 2 permettent aux organisations de différents pays participants de coopérer, d'élaborer, de partager et d'échanger les meilleures pratiques et les approches innovantes dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse.

Les actions suivantes sont gérées par l'EACEA dans le cadre de l'[appel à propositions général](#) et détaillées dans le [guide du programme](#):

- **alliances sectorielles pour les compétences**: soutien à la conception et à la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle, de programmes et de méthodes d'enseignement et de formation communs;
- **alliances de la connaissance**: coopération entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises;
- **renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse**: soutien à la coopération avec les pays partenaires;
- **renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur**: soutien à la coopération avec les pays partenaires.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter ce lien : https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions/action-cle-2-cooperation-en-matiere-d-innovation-et-d-echanges-de-bonnes-pratiques_fr

Action clé 3 - Soutien à la réforme des politiques

L'action clé n° 3 prévoit des subventions pour une large gamme d'actions visant à stimuler l'élaboration de politiques innovantes, le dialogue dans le domaine des politiques et la mise en œuvre de ces dernières, ainsi que l'échange de connaissances dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse. La majorité d'entre elles sont gérées par l'EACEA. La plupart des actions relevant de l'AC n° 3 sont gérées en dehors de l'appel à propositions général annuel. Les trois principaux instruments gérés au moyen d'appel à propositions spécifiques [publiés sur ce site web](#) sont les suivants:

- **Initiatives de prospective** soutenant les [projets de coopération prospective](#), concernant l'élaboration des politiques et les **expérimentations politiques européennes**, placées sous la direction d'autorités publiques de haut niveau et visant à stimuler les politiques innovantes et à préparer leur mise en œuvre;

- **Coopération avec la société civile**, qui apporte un soutien en faveur des ONG européennes et des réseaux européens actifs dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, dans le but de favoriser la sensibilisation aux politiques européennes et de renforcer la coopération avec les autorités publiques.

Des fonds sont également disponibles pour une série d'appels d'offres et de procédures restreintes:

- **Études et enquêtes** visant à accroître les connaissances dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse par la collecte d'éléments factuels et l'analyse;
- **Outils stratégiques européens** destinés à améliorer la reconnaissance des compétences, qualifications et diplômes en facilitant le transfert de crédits, et à soutenir la gestion des compétences et l'orientation, le processus de Bologne, l'assurance qualité, etc.;
- **Coopération avec les organisations internationales** pour favoriser le dialogue politique avec les pays partenaires ainsi que la promotion de l'attractivité internationale de l'enseignement supérieur européen dans le monde et soutenir le réseau d'experts en réforme de l'enseignement supérieur dans les pays partenaires voisins de l'Union;
- **Dialogue avec les parties prenantes et promotion du programme et des politiques** pour favoriser la sensibilisation aux politiques européennes en soutenant le dialogue et la promotion des politiques auprès des autorités publiques, des fournisseurs et des parties prenantes dans les domaines de l'éducation, la formation et la jeunesse.

Lien : https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions/action-cle-3-soutien-a-la-reforme-des-politiques_fr

[Le soutien linguistique en ligne d'Erasmus+ \(Online Linguistic Support - OLS\) aide les participants Erasmus+ à améliorer leur connaissance de la langue qu'ils utiliseront pour travailler, étudier ou faire du volontariat à l'étranger, afin de tirer le meilleur parti de cette expérience. La Commission européenne a étendu ce service aux réfugiés. Plus de détails sont disponibles ici.](#)

Jean Monnet

Quel est l'objectif des activités Jean Monnet?

Les activités Jean Monnet ont pour but de promouvoir l'excellence en matière d'enseignement et de recherche dans le domaine des études européennes au niveau mondial. Ces activités visent également à promouvoir le dialogue entre le monde universitaire et les décideurs politiques, dans le but notamment de renforcer la gouvernance des politiques de l'Union européenne.

Les études européennes comprennent l'étude de l'Europe dans sa globalité, en mettant particulièrement l'accent sur le processus d'intégration européenne aux niveaux tant intérieur qu'extérieur. La discipline couvre également le rôle de l'UE à l'ère de la mondialisation et la promotion d'une citoyenneté européenne active et du dialogue entre les citoyens et les cultures.

Quels sont les types d'activité qui peuvent bénéficier d'un soutien?

1. **Enseignement et recherche:** Modules, chaires et centres d'excellence Jean Monnet.
2. **Soutien aux associations:** Soutien Jean Monnet aux associations.
3. **Débat politique avec le monde universitaire:** Réseaux et projets Jean Monnet.

Les activités consistent principalement en des cours, travaux de recherche, conférences, activités de mise en réseau et publications dans le domaine des études européennes.

Quels sont les résultats prévus?

Pour les participants, de manière directe ou indirecte:

- l'amélioration de l'employabilité et des perspectives de carrière pour les jeunes diplômés par l'intégration de la dimension européenne dans leurs études ou le renforcement de celle-ci;
- une plus grande envie de comprendre et de participer à l'UE, qui doit conduire à une citoyenneté plus active;
- le soutien aux jeunes chercheurs (à savoir ceux qui ont obtenu un doctorat dans les cinq années précédentes) et aux professeurs qui souhaitent réaliser des recherches sur les questions européennes et enseigner ces matières;
- l'amélioration des perspectives professionnelles et de carrière du personnel académique.

Pour les organisations participantes:

- une meilleure aptitude à enseigner et à réaliser des recherches sur les matières européennes;
- l'augmentation des ressources financières consacrées à l'enseignement et à la recherche sur les questions européennes dans l'établissement;
- un environnement plus moderne, plus dynamique, plus engagé et plus professionnel à l'intérieur de l'organisation; une disposition à intégrer les bonnes pratiques et les nouvelles matières concernant l'Union européenne dans les programmes et les initiatives didactiques, et l'ouverture aux synergies avec les autres organisations.

Qui peut participer à ces activités?

Des possibilités sont ouvertes aux établissements d'enseignement supérieur dans le monde entier. De plus, certaines actions sont ouvertes aux organisations actives sur les questions liées à l'Union européenne, ainsi qu'aux associations de professeurs et de chercheurs spécialisés dans les études européennes.

Les personnes physiques ne peuvent pas demander de subvention.

Les activités Jean Monnet sont détaillées dans le [Guide du programme](#) Erasmus+, et font partie de l'[appel à propositions général](#).

Deux e-tutoriels avec un focus sur la dimension internationale d'Erasmus+ sont disponibles. Ils fournissent des informations sur les activités Jean Monnet dans le domaine de l'éducation supérieure et d'autres actions

Les activités Jean Monnet soutiennent également les **établissements suivants qui poursuivent un but d'intérêt européen**:

- l'Institut universitaire européen
- le Collège d'Europe (campus de Bruges et de Natolin)
- l'Institut européen d'administration publique
- l'Académie de droit européen
- l'Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive et
- le Centre international de formation européenne

Pour plus d'information suivez ce lien : https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions/jean-monnet_fr

Sport

Lien : https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions/sport_fr

Durée: Projets de collaboration: 12, 18, 24, 30, 36 mois; petits projets de collaboration: 12, 24 mois

Montant maximal de la subvention:

Projets de collaboration: 400 000 EUR; petits projets de collaboration: 60 000 EUR

Date limite de dépôt des candidatures: le 4 avril 2019, à 12 heures (midi), heure de Bruxelles, pour les projets débutant le 1^{er} janvier de l'année suivante.

Le chapitre du programme Erasmus+ consacré au sport vise à encourager les partenariats européens dans le domaine du sport de masse en vue de poursuivre les objectifs suivants:

lutter contre les **menaces transfrontières** qui touchent l'intégrité du sport, comme **le dopage, le trucage de matchs et la violence**, ainsi que toutes les formes **d'intolérance et de discrimination**;

promouvoir et soutenir **la bonne gouvernance** dans le sport et **les doubles carrières des athlètes**;

promouvoir **les activités de volontariat** dans le sport, ainsi que **l'inclusion sociale, l'égalité des chances** et la conscience du **rôle bénéfique de l'activité physique pour la santé** grâce à l'augmentation de la participation et à **l'égalité d'accès au sport pour tous**.

L'accent doit être mis sur **le sport de masse**.

Les actions ci-après dans le domaine du sport sont mises en œuvre dans le cadre du programme Erasmus+:

- **projets de collaboration;**
- **petits projets de collaboration;**
- **manifestations sportives européennes à but non lucratif.**

Erasmus+ soutient par ailleurs les actions visant à renforcer la base de connaissances nécessaire à l'élaboration des politiques (études, collectes de données, enquêtes, etc.), à promouvoir le dialogue avec les acteurs européens pertinents (Forum européen du sport, événements de la présidence de l'Union européenne, conférences, réunions, séminaires, etc.). Ces actions sont mises en œuvre, soit directement par la Commission européenne, soit indirectement par l'intermédiaire de l'Agence exécutive.

Les actions menées dans le domaine du sport devraient contribuer à la mise en œuvre de la **Semaine européenne du sport**, une initiative lancée par la Commission afin de promouvoir le sport et l'activité physique dans l'Union européenne, compte tenu de l'actuel affaiblissement des taux de participation.

Informations complémentaires sur la [Semaine européenne du sport](#).

Erasmus+: projets de collaboration dans le domaine du sport

Les projets de collaboration offrent la possibilité d'élaborer;

- de transférer;
- de mettre en œuvre des productions innovantes;
- de s'engager dans des activités intensives de diffusion et d'exploitation de produits existants ou nouveaux;
- de promouvoir des idées innovantes dans différents domaines ayant trait au sport et à l'activité physique.

Les projets de collaboration sont des projets innovants qui visent à:

- encourager la participation **au sport et à l'activité physique**, notamment

en soutenant la mise en œuvre des **lignes d'action recommandées par l'UE en matière d'activité physique et de la Semaine européenne du sport**;

- promouvoir l'**éducation** dans et par le sport en accordant une attention particulière au **développement des compétences**, et soutenir la mise en œuvre des **lignes directrices de l'Union concernant la double carrière des athlètes**; encourager le **volontariat** dans le sport;
- **lutter contre le dopage**, notamment dans les milieux récréatifs; lutter contre le **trucage de matchs**; **combattre la violence, le racisme, la discrimination et l'intolérance** dans le sport;
- améliorer la **bonne gouvernance** dans le sport;
- encourager l'**inclusion sociale et l'égalité des chances** dans le sport.
-

Projets de collaboration

Ils incluent au moins cinq organisations de **cinq pays différents participant au programme**. Aucun nombre maximal de partenaires n'a été fixé. Toutefois, le budget pour la gestion et la mise en œuvre du projet est plafonné (et équivaut à dix partenaires). Toutes les organisations participantes doivent être identifiées au moment de la soumission de la demande de subvention.

Erasmus+: petits projets de collaboration dans le domaine du sport

Les petits projets de collaboration permettront aux organisations:

- de développer et de renforcer des réseaux;
- d'accroître leur capacité à exercer leurs activités au niveau transnational;
- d'échanger de bonnes pratiques et de confronter des idées et des méthodes dans différents domaines ayant trait au sport et à l'activité physique.

Les projets sélectionnés peuvent également produire des résultats tangibles et devraient diffuser les résultats des activités menées, bien que proportionnellement à l'objectif et à la portée du projet. Les petits projets de collaboration associent diverses organisations, y compris, en particulier, des pouvoirs publics aux échelons local, régional et national, des organisations sportives, des organisations ayant un rapport avec le sport et des établissements d'enseignement. Les petits projets de collaboration s'inscriront en particulier dans la continuité des actions préparatoires de 2013. Ce sont essentiellement des projets visant à:

- encourager l'**inclusion sociale et l'égalité des chances** dans le sport;
- promouvoir les **sports et jeux traditionnels européens**;
- soutenir la **mobilité des volontaires, des entraîneurs, des directeurs sportifs et du personnel** d'organisations sportives sans but lucratif;
- **protéger les athlètes, surtout les plus jeunes, contre les dangers pour la santé et la sécurité**, en améliorant la formation et les conditions dans lesquelles se déroulent les compétitions;
- promouvoir l'**éducation** dans et par le sport en accordant une attention particulière au développement des compétences.

Les petits projets de collaboration devraient promouvoir la **création et la mise en place de réseaux transnationaux dans le domaine du sport**. L'Union européenne pourra ainsi offrir des possibilités de renforcer la collaboration entre les parties prenantes, qui n'aurait pas existé sans une action européenne.

Les petits projets de collaboration devraient aussi **favoriser les synergies avec et entre les politiques locales, régionales, nationales et internationales**, en vue de promouvoir le sport et l'activité physique et de traiter les problèmes liés au sport.

Les petits projets de collaboration doivent **inclure au minimum un club sportif local ou régional**. Ils comprennent au moins trois organisations de **trois pays différents participant au programme**. Aucun nombre maximal de partenaires n'a été fixé. Toutefois, le budget pour la gestion et la mise en œuvre du projet est plafonné (et équivaut à cinq partenaires). Toutes les organisations participantes doivent être identifiées au moment de la soumission de la demande de subvention.

Les activités doivent avoir lieu dans les pays (un ou plusieurs) des organisations participant au projet de collaboration ou au petit projet de collaboration.

La Commission, par le biais de son Agence exécutive, mènera **une phase de sélection au cours de l'année**.

Pour rechercher des partenaires ou des résultats de projets, veuillez consulter:

<http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/projects/>

Appel à propositions 2019 — EAC/A03/2018

Programme Erasmus+

(2018/C 384/04)

Lien : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:C2018/384/04&from=FR>

1. Introduction et objectifs

Le présent appel à propositions est basé sur le règlement (UE) n° 1288/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 établissant «Erasmus+»: le programme de l'Union pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport et abrogeant les décisions n° 1719/2006/CE, n° 1720/2006/CE et n° 1298/2008/CE (1), ainsi que sur les programmes de travail annuels Erasmus+ 2018 et 2019. Le programme Erasmus+ couvre la période allant de 2014 à 2020. Les objectifs généraux et spécifiques du programme Erasmus+ sont énumérés aux articles 4, 5, 11 et 16 dudit règlement.

2. Actions

Le présent appel à propositions porte sur les actions suivantes du programme Erasmus+.

Action clé n° 1 (AC 1) — Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation

— Mobilité des individus dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse

— Masters communs Erasmus Mundus

Action clé n° 2 (AC 2) — Coopération en matière d'innovation et d'échanges de bonnes pratiques

— Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse

— Universités européennes

— Alliances de la connaissance

— Alliances sectorielles pour les compétences

— Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur

— Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse

Action clé n° 3 (AC 3) — Soutien à la réforme des politiques

- Projets «dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse»

Activités Jean Monnet

- Chaires Jean Monnet
- Modules Jean Monnet
- Centres d'excellence Jean Monnet
- Soutien Jean Monnet à des associations
- Réseaux Jean Monnet
- Projets Jean Monnet

Sport

- Partenariats collaboratifs
- Partenariats collaboratifs à petite échelle
- Manifestations sportives européennes à but non lucratif

3. Éligibilité

Tout organisme public ou privé œuvrant dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport peut soumettre une demande de financement dans le cadre du programme Erasmus+. En outre, les groupes de jeunes actifs dans le secteur de la jeunesse, mais pas nécessairement dans le cadre d'une organisation de jeunesse, peuvent demander le financement de la mobilité à des fins d'apprentissage des jeunes et des animateurs de jeunesse ainsi que des partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse.

Les pays suivants peuvent participer pleinement à toutes les actions du programme Erasmus+ [\(2\)](#):

- les États membres de l'Union européenne,
- les pays de l'AELE/EEE: l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège,
- les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne: la Turquie, l'ancienne République yougoslave de Macédoine et la Serbie.

En outre, certaines actions du programme Erasmus+ sont ouvertes aux organisations de pays partenaires.

Veillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour de plus amples informations sur les modalités de participation.

À l'attention des candidats britanniques: veuillez noter que les critères d'éligibilité doivent être respectés pendant toute la durée de la subvention. Si le Royaume-Uni se retire de l'Union européenne au cours de la période de subvention sans conclure avec l'Union européenne un accord veillant notamment à ce que les candidats britanniques continuent à être admissibles, ces derniers cesseront de recevoir un financement de l'Union européenne (tout en continuant, dans la mesure du possible, à participer au projet) ou seront contraints d'abandonner le projet, en fonction des dispositions applicables de la convention de subvention.

4. Budget et durée des projets

L'exécution du présent appel à propositions est subordonnée à la disponibilité des crédits qui sont prévus dans le projet de budget pour 2019 après l'adoption par l'autorité budgétaire du budget pour 2019 ou, si le budget n'est pas adopté, des crédits qui sont prévus par le système des douzièmes provisoires.

Le budget total alloué à l'appel à propositions est estimé à 2 733,4 millions d'EUR, ventilés comme suit:

Éducation et formation:	2 503,4 millions ⁽³⁾	d'EUR
Jeunesse:	167,7 millions	d'EUR
Jean Monnet:	13,7 millions	d'EUR
Sport:	48,6 millions	d'EUR

Le budget total alloué à l'appel à propositions ainsi que sa répartition sont indicatifs et peuvent être modifiés moyennant une modification des programmes de travail annuels Erasmus+. Les candidats potentiels sont invités à consulter régulièrement les programmes de travail annuels Erasmus+ et leurs modifications, publiés sur:

https://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/documents/annual-work-programmes_fr

pour ce qui est du budget disponible pour chaque action couverte par l'appel.

Le montant des subventions octroyées et la durée des projets varient en fonction de facteurs tels que le type de projet et le nombre de partenaires concernés.

5. Délai de présentation des candidatures

Tous les délais de présentation des candidatures mentionnés ci-dessous expirent à 12 h 00 (midi), heure de Bruxelles.

Action clé n° 1	
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	5 février 2019
Mobilité des individus dans le domaine de l'enseignement supérieur	5 février 2019
Mobilité des individus dans les domaines de l'EFP, l'éducation scolaire et l'éducation des adultes	5 février 2019
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	30 avril 2019
Mobilité des individus dans le domaine de la jeunesse	1 ^{er} octobre 2019
Masters communs Erasmus Mundus	14 février 2019
Masters communs Erasmus Mundus — Appel conjoint UE-Japon	1 ^{er} avril 2019

Action clé n° 2	
Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse	5 février 2019
Partenariats stratégiques dans les domaines de l'éducation et de la formation	21 mars 2019
Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse	30 avril 2019
Partenariats stratégiques dans le domaine de la jeunesse	1 ^{er} octobre 2019
Universités européennes	28 février 2019
Alliances de la connaissance	28 février 2019
Alliances sectorielles pour les compétences	28 février 2019
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur	7 février 2019
Renforcement des capacités dans le domaine de la jeunesse	24 janvier 2019

Action clé n° 3	
Projets «dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse»	5 février 2019 30 avril 2019 1 ^{er} octobre 2019

Actions Jean Monnet	
Chaires, modules, centres d'excellence, soutien aux associations, réseaux, projets	22 février 2019

Actions dans le domaine du sport	
Partenariats collaboratifs	4 avril 2019
Partenariats collaboratifs à petite échelle	4 avril 2019
Manifestations sportives européennes à but non lucratif	4 avril 2019

Veillez consulter le guide du programme Erasmus+ pour de plus amples informations sur les modalités de participation.

6. Informations détaillées

Les conditions détaillées du présent appel à propositions, y compris les priorités, figurent dans le guide du programme Erasmus+ à l'adresse Internet suivante:

http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/resources/programme-guide_fr

Le guide du programme Erasmus+ fait partie intégrante du présent appel à propositions et les conditions de participation et de financement qui y sont exposées s'appliquent intégralement à cet appel.

⁽¹⁾ [JO L 347 du 20.12.2013, p. 50.](#)

⁽²⁾ Les activités Jean Monnet sont ouvertes aux candidatures d'organisations du monde entier.

⁽³⁾ Ce montant comprend les fonds destinés à la dimension internationale de l'enseignement supérieur (306 millions d'EUR au total).